

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES

en accès à l'information
et en protection de la vie privée



AAPI

Association des professionnels
en accès à l'information
et en protection de la vie privée



*Une décision contestée devant la
Commission d'accès à l'information (CAI)!*

COMMENT SE PRÉPARER ET SE PRÉSENTER À L'AUDIENCE DEVANT LA CAI?

**Une expérience exceptionnelle
à ne pas manquer!**

**Montréal / 550, rue Sherbrooke O.
29 janvier 2019, 9 h à 16 h 30**

PROGRAMME

**Audience simulée sous la présidence de
M^e Lina Desbiens, juge administratif à la CAI**

Animateur-modérateur	M^e André Ouimet , avocat à la retraite, président de l'AAPI, professeur associé, Faculté de droit, Université de Sherbrooke
Accompagnateurs	<ul style="list-style-type: none">M^{me} Pierrette Brie, conseillère experte en AIPRP et formatrice à l'AAPIM. Denis Bérubé, conseiller expert et formateur à l'AAPI

Cette journée professionnelle est dédiée aux responsables de l'AIPRP, aux juristes et aux autres professionnels concernés par l'AIPVP. Les participants auront alors l'occasion d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés quant à la préparation à l'audition d'une demande de révision et à la tenue d'une audience devant la Commission d'accès à l'information, à titre de témoin ou de représentant d'une organisation. En avant-midi : préparation du dossier à titre de témoin ou de représentant d'un organisme public. En après-midi : procès simulé devant la juge administratif à la CAI, M^e Lina Desbiens.

DÉROULEMENT

M^e Lina Desbiens, juge administratif à la Commission d'accès à l'information, se prêtera à l'exercice en entendant les parties impliquées dans une demande de révision simulée. Ce sera également l'occasion d'échanger avec un membre de la Commission au sujet de cet exercice.

Avant la journée, les participants recevront le résumé de la cause ainsi qu'un aide-mémoire relatif à la préparation d'une audience auprès de la Commission. Ils pourront dès ce moment se préparer à jouer un rôle actif lors de l'activité.

En matinée, les participants regroupés en équipe seront invités à analyser la documentation liée à la demande de révision ainsi qu'à préparer les témoignages et les représentations, et ce, à partir d'un cas fictif. Il y aura trois parties à l'audience : l'organisme, le tiers ainsi que le demandeur. Le rôle du demandeur sera joué par un ou des représentants de l'AAPI. Les participants à l'activité devront préparer la participation de l'organisme ou du tiers, selon la partie attribuée à leur équipe.

En après-midi, les équipes feront valoir leur position devant M^e Desbiens dans le contexte d'une audience simulée.

Un recueil de jurisprudences pertinentes, des exemplaires d'Accès à l'information - Loi annotée, jurisprudence, analyse et commentaires de R. Doray ainsi qu'un accès électronique aux Guides pratiques en AIPRP de l'AAPI seront mis à la disposition de chaque équipe.

Compte tenu du scénario de réalisation de l'activité ainsi que de son approche pédagogique axée sur la pratique en AIPVP, le nombre de participants est limité à **35**.

Clientèle visée : Tous les professionnels en AIPRP de tous les secteurs d'activité sont concernés : ministères et organismes gouvernementaux, santé et services sociaux, éducation/enseignement supérieur, municipal/sécurité publique et ordres professionnels

**RECONNAISSANCE aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec
et de la Chambre des notaires - 7 heures**